

Motion du 15 septembre 2026 de Mmes et MM. Didier Bonny, Louise Kasser Genecand, Simon Gaberell, Cyril Alispach, Laurence Corpataux, Alpha Oumar Dramé, Laurence Desarzens, Sophie Desbiolles, Valentin Dujoux, Matthias Erhardt, Sara de Maio, Leyma Wisard Prado, Omar Azzabi et Hanumsha Qerkini: «Pour un lieu frais, public et gratuit dans chaque quartier».

(renvoyée à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse
lors de la séance du Conseil municipal du 15 septembre 2026)

PROJET DE MOTION

Au vu de la gravité et de la longueur des épisodes caniculaires de l'été 2026, toute personne ne disposant pas d'un logement frais ou des moyens suffisants pour le rafraîchir est vulnérable. En effet, au-delà des personnes qui présentent des facteurs de risque physiologiques, les facteurs sociaux et environnementaux doivent être pris en compte. Les inégalités socio-économiques sont d'ailleurs considérées par l'Université de Berne pour calculer l'indice de vulnérabilité à la chaleur, développé dans son outil en ligne «Urban Heat Vulnerability» pour le compte du National Centre for Climate Services¹.

La Ville de Genève est dotée d'un plan canicule ambitieux. Dans le cadre de la communication autour de ce dispositif, elle met notamment à disposition des cartes recensant des lieux frais et accessibles. Toutefois, on ne compte que 23 lieux intérieurs répertoriés, dont 13 établissements médico-sociaux (EMS), 6 centres commerciaux et seulement 4 institutions socioculturelles.

C'est la raison pour laquelle il est proposé d'étendre ce dispositif en mettant à disposition dès l'été 2027 au moins un lieu frais et gratuit dans chaque quartier dans une institution socioculturelle de la Ville de Genève.

Considérant:

- les canicules vécues cet été;
- que ces épisodes sont appelés à s'aggraver et à se prolonger à l'avenir²;
- les graves conséquences des vagues de chaleur sur notre environnement et notre santé³;
- les très nombreux publics vulnérables par des facteurs physiologiques, sociaux ou environnementaux et l'impossibilité de quantifier l'atteinte pour chaque personne;

¹ Office fédéral de la santé publique, fiche d'information «Exposition à la chaleur et vulnérabilité en Suisse». https://www.bag.admin.ch/dam/fr/sd-web/LQjrGCPDYL2/1.2_NCCS_Exposition%20%C3%A0%20la%20chaleur%20et%20vuln%C3%A9rabilit%C3%A9%20en%20Suisse_2026.pdf.

² Office fédéral de l'environnement, «Analyse des risques climatiques en Suisse, Base pour l'adaptation aux changements climatiques», 2025. <https://www.bafu.admin.ch/dam/fr/sd-web/74m-J2D7NNzh/klima-risikoanalyse.pdf>

³ Office fédéral de la santé publique, «Changements climatiques en Suisse: risques pour la santé». <https://www.bag.admin.ch/fr/augmentation-des-temperatures-en-suisse-risques-pour-la-sante>.

- que la communication de la Ville en période de canicule comprend notamment des cartes recensant des lieux de fraîcheur, parmi lesquels figurent 23 lieux en intérieur, dont 13 EMS qui doivent a priori être réservés aux personnes âgées et à leurs proches, 6 centres commerciaux et seulement 4 institutions socioculturelles (Cité Seniors, Musée d'ethnographie, salle d'exposition de l'Université de Genève et Musée Ariana);
- que les centres commerciaux, même s'ils sont ouverts au public et accessibles gratuitement, sont des lieux privés et marchands;
- que la ville de Genève dispose de très nombreuses institutions socioculturelles réparties à travers tout le territoire (bibliothèques municipales, maisons de quartier, musées),

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à mettre à disposition, dès l'été 2027, au moins un lieu frais, public et gratuit dans chaque quartier, au sein d'une institution socioculturelle, disposant d'assises confortables, d'eau fraîche et de toilettes, et avec des horaires d'ouverture étendus en période de canicule;
- à prioriser ces lieux pour des mesures d'adaptation aux fortes chaleurs et, lorsque cela est nécessaire pour garantir une température suffisamment fraîche, pour l'installation de systèmes de refroidissement performants, notamment des pompes à chaleur réversibles ou des systèmes de climatisation;
- à adapter la communication sur les lieux de fraîcheur afin d'identifier clairement les lieux publics, gratuits et accessibles à toutes et à tous, et de les distinguer des lieux privés ou à vocation commerciale.